

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Leaf Rapids, au Manitoba, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport concernant l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de décembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la Loi sur les départements et ministres d'État, partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le mercredi 6 mars 1974
Deux heures de l'après-midi
L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSON, Présidente

Les membres présents sont:
Les honorables sénateurs

André	Corriveau	Clément	Langlois	Pelletier
Asselin	(Général-Ouest)	Gauthier	Lapointe	Paré
Bélisle	Cook	Goldberger	Larocque	Riel
Béliveau	Crépeau	Gauthier	Laurin	Séguin
Bélisle	Davey	Hack	Macdonald	Fénelon
Béliveau	Déry	McIntyre	McGillivray	Lowe
Blois	Dumont	Hébert	McIntyre	Smith
Bouchard	Dugas	Hébert	McIntyre	Stamberg
Bouchard	Eves	Hébert	McIntyre	Sullivan
Buckwold	Ferguson	Ingram	McIntyre	Thompson
Cadieux	Fyfe	Lalonde	McIntyre	Walker
Corriveau	Forsyth	Lalonde	McIntyre	Yves
(Fédération-Québec)	(Nouveau-Brunswick)	(Nouveau-Brunswick)	(Nouveau-Brunswick)	(Nouveau-Brunswick)